



ALSACE MOSELLE

DROIT LOCAL

L'Alsace et le Concordat... Mais de quoi parlons-nous au juste ?

Le Concordat est caractérisé par deux éléments. D'une part l'admission du pluralisme des cultes, héritage de la révolution, et d'autre part l'affirmation de la surveillance des cultes par l'État. Les clercs sont rémunérés par l'État et ne peuvent pas être désignés sans que le pouvoir politique donne son aval. L'Église catholique ne pouvait pas librement créer de paroisses et son nombre de prêtres était limité par le pouvoir. C'est un système de contrôle très strict inspiré par la doctrine napoléonienne de surveillance de la société par l'État...

*Nous avons le plaisir de vous convier à la
Conférence*

**« LE CONCORDAT, SON HISTOIRE ET SA
CONTINUITÉ »**

LE 27 OCTOBRE 2022 A 18H00

Au Foyer des Aviculteurs

Rue Chardonnet à Wittelsheim

Animé par **Marie - Laurent SCHILLINGER**, docteur en sciences théologiques
de l'institut Catholique de Paris et en Sciences religieuses de la Sorbonne

Lors de cette Conférence les points suivants seront abordés :

- La création du concordat
- Les différentes crises en 1924 et 1957

A l'issue de la conférence l'ouvrage de **Monsieur SCHILLINGER** sur le Concordat sera disponible à la vente.

Pour clôturer la soirée, l'Union Départementale CFTC du Haut-Rhin vous offrira le verre de l'amitié.



**Participation à la Conférence
LE CONCORDAT, SON HISTOIRE
ET SA CONTINUITÉ EN ALSACE**

LE 27 OCTOBRE 2022 A 18H00

Les participants peuvent venir s'ils le souhaitent accompagnés

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Courriel.....Tel.....

**Merci de répondre via le coupon-réponse avant le 20 octobre 2022 à la CFTC
66 rue Thierstein 68200 Mulhouse ou par retour de mail à accueil@cftc68.fr
Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 03 89 60 70 80**